COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Rappel : le ramassage des ordures extra-ménagères a lieu dorénavant le mercredi et non plus le jeudi Prochaines collectes: mercredi 11 mai 2011, mercredi 10 août 2011 et mercredi 16 novembre 2011. Les encombrants ne doivent être sortis que la veille des jours indiqués ci-dessus.

ENCOMBRANTS AUTORISÉS

- les ferrailles
- les meubles
- les matelas / sommiers
- les électroménagers
- les portes et fenêtres exemptes de vitrage

- objets en plastique
- matériel de puériculture
- palettes / découpe de bois
- ameublement : literie, meubles.
- loisirs et divers : vélos, matériel informatique, poussettes et landaus, jouets etc.

ENCOMBRANTS EXCLUS

- gravats (pierres, briques, tuiles, plaques fibro...), appareils sanitaires (baignoires, lavabos, wc...),
- appareils de production d'eau chaude (chauffeeau...),
- déchets verts (résidus de la coupe des gazons ou des haies...),

- accessoires voiture,
- déchets ménagers spéciaux (pâteux, liquides, solides, peintures, mastics, solvants...),
- batteries auto, les produits contenant de l'amiante, les produits radioactifs...
- encombrants provenant de l'activité industrielle ou artisanale.

Les produits "exclus" ne peuvent en aucun cas être déposés sur le trottoir ; une déchetterie est à votre disposition. Tout contrevenant sera passible d'une amende.

Services Techniques de la Ville de Serris Mairie du bourg 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris.

Tél.: 01 60 43 66 81 - Fax: 01 60 43 10 66 Site internet: www.mairie-serris.net Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Encombrants - Collecte sélective

2011

COLLECTE SÉLECTIVE

Collecte du bac bleu (collecte sélective) : mercredi.

Collecte du bac vert (ordures ménagères) : - dans le bourg de Serris, lundi et jeudi,

- dans le centre urbain de Serris, mardi et vendredi.

Les poubelles ne doivent êtres sortis que la veille du jour indiqué, après 18 h oo et rentrées le jour de la collecte avant 9 heures. Le fait de déposer des déchets sur la voie publique en dehors des horaires et emplacements prévus constitue une infraction de 2^e classe (de 22 à 150 euros).

RAPPEL: POUBELLE BLEUE

Cette poubelle est destinée aux déchets d'emballages ménagers et aux journaux-magazines :

- bouteilles et flacons en plastique y compris bouteille de shampoing, gel douche, etc.
- boîtes de conserve.
- aérosols,
- barquettes en aluminium bien raclées

- cannettes en métal bien vidées.
- briques alimentaires,
- cartonnettes.
- journaux, magazines et prospectus.
- pas de sacs ni autres objets en plastique...

Le verre doit être déposé dans les bornes prévues à cet effet.

BORNES À VERRE - BORNES À TEXTILE

Bornes à verre et bornes à textile :

- boulevard Robert Thiboust (en face du Centre Technique Municipal),
- rue Émile Cloud (en face de l'église),
- rue de l'Hermière (face au stade de football),
- boulevard du champ du moulin (à côté du tennis Borne à textile uniquement : des Marmousets),

Bornes à verre uniquement :

- rue de la Garenne (parking Parc des communes),
- au croisement cours du Tage/ rue Marco Polo,
- cours du Danube (à côté du lycée)

- rue de Navarre (à côté de Terre d'Éveil)

COORDONNÉES UTILES

SAN du Val d'Europe: Tél. 01 60 43 80 80 - www.valeurope-san.fr

SMITOM du Nord Seine et Marne : Tél.: 01 60 44 40 04 - www.smitom-nord77.fr Déchetterie de Bailly-Romainvilliers : Tél.: 01 60 24 75 70

Services Techniques de la Ville de Serris : Tél.: 01 60 43 66 81 - www.mairie-serris.net